Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260206-D_2026_13-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 06 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 15

Date de convocation : 02/02/2026
Date de publication : 11/02/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, EON-MARCHIX Ginette, GARNIER Michaël, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, HERVE Karine, CADOR Adeline, THONIER Carole, OLIVIER-DUFEE Anne-France, LAHAYE Denis.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EON-MARCHIX), Mme DORE Stéphanie, M. NOURRY Jérôme (pouvoir à M. GARNIER), Mme ROUPIE Aline (pouvoir à M. TAILLARD), Mme MICOINE Laure (pouvoir à Mme CADOR), M. CORNARD Guillaume (pouvoir à Mme HERVE).

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Mme BOULIN Marie, M. COËFFIC Nicolas.

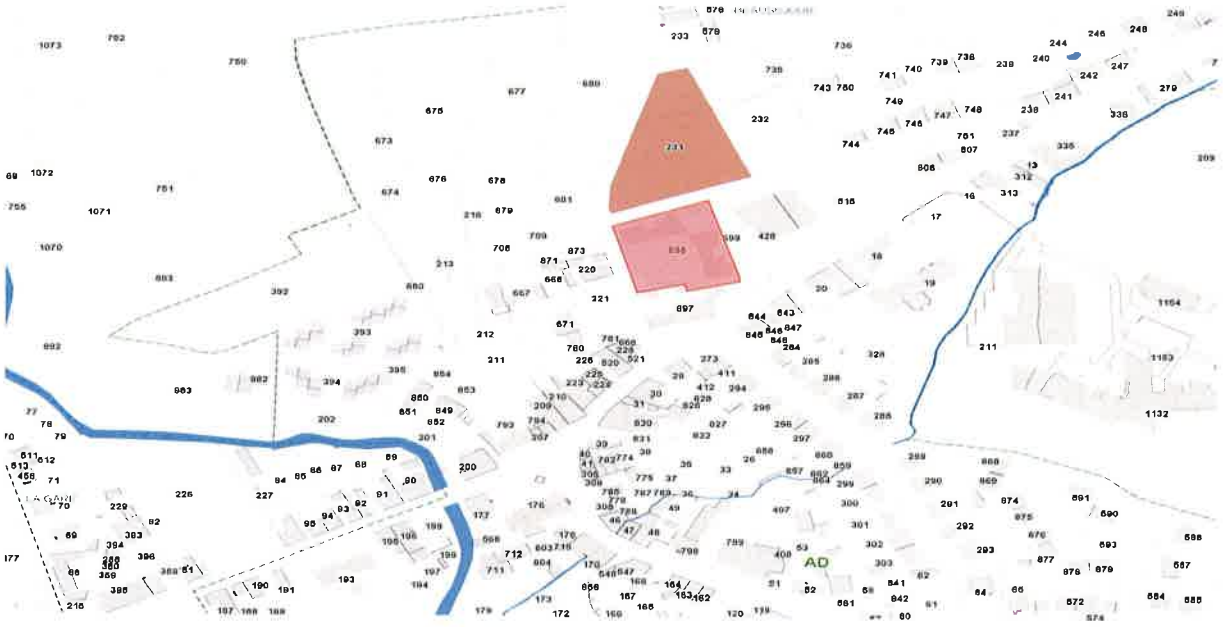
SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARNIER Michaël.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-13 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la cession ci-dessous :

- vente du lot n° 45 (parking extérieur) se trouvant sur la parcelle cadastrée section AD n° 698 (d'une superficie de 2 933 m²), parcelle située rue Sébastien Chauvigné.



Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260206-D_2026_13-DE

Entendu cet exposé, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 15 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 15 pour) :

- DECIDE de ne pas lever le droit de préemption de ce bien.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
M. GARNIER

Délibération exécutoire à la date de publication.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire, Yvon TAILLARD

